

Veille sur la diversité, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations dans les procédures de gestion des ressources humaines

N°124 – Novembre 2025

**diversité
& égalité**

VEILLE SUR LA DIVERSITE, L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES PROCEDURES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Vous trouverez ci-dessous un produit de veille mensuel sur la diversité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans les procédures de gestion des ressources humaines, réalisé par le CRDM à la demande de la DRH. Destinée aux agents des réseaux des référents égalité-diversité et handicap, cette veille est également à la disposition de tous.

Ce produit récapitule l'actualité juridique et documentaire relative à ce thème. Les informations sont classées selon les 26 critères de discrimination.

Si un critère ou une thématique ne figure pas dans ce document, cela signifie qu'aucune information ou documentation n'a été publiée sur le sujet dans le mois écoulé. Pour chaque critère ou thématique, les informations sont classées par ordre chronologique décroissant et selon leur typologie (juridique en premier, documentaire ensuite).

Si vous souhaitez recevoir cette veille, n'hésitez pas à nous contacter : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr

SOMMAIRE

[Zoom sur...](#)

[Discriminations - généralités](#)

[Origine](#)

[Sexe](#)

[Précarité sociale](#)

[Handicap](#)

[Identité de genre](#)

[Age](#)

Zoom sur...

- **Journée internationale des personnes handicapées : le 3 décembre, une date symbolique qui nous oblige !** PACO 02/12/2025.

Lors de sa 37ème séance plénière du 14 octobre 1992, l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies proclamait le 3 décembre « Journée internationale des handicapés ». Si la dénomination s'est modernisée et recentrée sur la personne grâce aux différentes évolutions sociétales et législatives, jusqu'à considérer la situation de handicap pour répondre aux besoins, ce rappel calendaire incite les états membres et les organisations publiques et privées à la célébration. Ce symbole fort brisant les frontières, rappelant l'humanité et l'universalité du handicap, oblige les ministères sociaux à l'exemplarité dans la mise en œuvre en son sein de stratégies concrètes à court, moyen et long termes pour intégrer et maintenir en emploi les agents en situation de handicap. Cette efficience attendue s'exprime à travers le renouvellement de la convention 2025-2028 contractée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (Fiphfp) et le déploiement d'un 6ème plan d'actions quadriennal dans une volonté d'égalité des chances et d'aménagements raisonnables, de compensations des inégalités induites par le handicap et d'éliminations de barrières créées par des situations professionnelles.

- **L'action de groupe en matière de discrimination : une avancée consacrée par la Cour de cassation**, communiqué de presse du Défenseur des droits, 06/11/2025

[Lire la décision du Défenseur des droits](#)

La Cour de cassation a rendu, le 5 novembre 2025, une décision majeure dans une affaire qui est la première action de groupe en matière de discrimination syndicale. La Défenseure des droits, qui a produit des observations dans cette affaire, se félicite d'un arrêt qui précise la portée de l'action de groupe dans un sens plus protecteur des victimes de discrimination au travail comme elle en soulignait l'importance et les enjeux dans ses observations.

Lire également :

- **Action de groupe Safran Aircraft : les faits discriminatoires antérieurs à la loi de 2016 doivent être examinés**, dépêche n° 740478, 05/11/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

La Cour de cassation censure, le 5 novembre 2025, la cour d'appel de Paris qui avait débouté la FTM CGT de ses demandes dans le cadre d'une action de groupe en matière de discrimination syndicale au sein d'une filiale de Safran, au motif que les faits générateurs de la discrimination antérieurs à la promulgation de la loi du 18 novembre 2016 créant le dispositif ne pouvaient être pris en compte. Pour apprécier l'existence d'une discrimination de carrière, le juge doit prendre en compte les éléments de fait antérieurs à la loi qui ont continué à produire leurs effets postérieurement.

Inclusion - Discrimination - généralités

- **Les résultats de l'Observatoire de l'inclusion (ODI) sont enfin dévoilés**, l'AFMD (Association Française des Managers de la Diversité) 07/11/2025. [Les enseignements clés à découvrir](#)

Depuis plusieurs années, la diversité et l'inclusion s'imposent comme des enjeux majeurs au sein des organisations. Labels, chartes, formations, dispositifs de sensibilisation... Les initiatives se multiplient, traduisant une réelle volonté d'agir. C'est également vrai pour le développement de différents types de mesure : baromètres, diagnostics statistiques, index, enquêtes, etc. Mais la majorité pense la mesure en se concentrant à chaque fois sur un critère de discrimination. Il manquait un outil d'évaluation des actions d'inclusion et de leurs effets sur les salarié-es et agent-es. C'est notamment à cette problématique qu'a souhaité répondre l'AFMD (Association Française des Managers de la Diversité) en créant l'Observatoire de l'Inclusion (ODI).

- **Egalité des chances : mythe ou réalité ? - Rapport annuel sur l'état de la France en 2025**, Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), 28/10/2025.

En France, l'égalité des chances est un idéal qui sous-tend de nombreuses politiques publiques dont l'objectif est la réduction des inégalités dans plusieurs champs de la vie publique et privée. Objectif politique crédible pour certains, idéologie trompeuse pour d'autres : où en sommes-nous en France en 2025 ? C'est tout l'objet de l'édition 2025 du Rapport annuel sur l'état de la France (RAEF), qui révèle un pessimisme croissant des Françaises et des Français et un déterminisme social encore prégnant dans la société. Le CESE identifie des pistes d'action visant à renverser durablement la tendance et réduire les fractures sociales.

- **Diversité et inclusion : une prise de conscience des DRH face à des discriminations qui perdurent**, Liaisons sociales Quotidien - L'actualité, N° 19378, 3 octobre 2025

Le groupe de formation professionnelle Cegos publie l'édition 2025 de son baromètre international sur la diversité et l'inclusion dans les organisations, réalisé sur la base d'une étude menée auprès de plus de 5 500 salariés et 438 DRH dans dix pays. Les résultats dressent un double constat : si la sensibilisation à ces enjeux s'ancre durablement dans les entreprises, les discriminations persistent. Et sont parfois en hausse.

Origine

- **« Mademoiselle, c'est votre prénom qui est une insulte à la France »** Revue juridique personnes et famille, n°305 novembre 2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
[Cass. crim., 2 sept. 2025, no 24-82.963, B](#)

La présente décision est rendue dans le cadre d'une affaire largement médiatisée. L'anonymat des personnes est garanti par la décision de justice commentée mais en raison du caractère notoire des personnalités en cause et de l'enjeu autour du prénom de la requérante, le présent commentaire s'autorise à nommer les personnes concernées. Se rend coupable du délit d'injure publique à raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion, le polémiste Eric Zemmour qui, lors de l'enregistrement public d'une émission télévisée, a tenu les propos « Mademoiselle, c'est votre prénom qui est une insulte à la France ». Confirmant la condamnation prononcée en appel, la chambre criminelle de la Cour de cassation, dans un arrêt du 2 septembre 2025, juge en effet que ces propos, en ce qu'ils stigmatisaient le prénom de la partie civile, attribut essentiel de sa personnalité, en la renvoyant à son ascendance africaine, ne s'inscrivaient plus dans le débat d'intérêt général sur le choix des prénoms qui était le sujet des précédents échanges, étaient injurieux à son égard à raison de son origine supposée et dépassaient, dès lors, les limites admissibles de la liberté d'expression.

Sexe

- **Deux textes législatifs pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants**, Média social 25/11/2025

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre, et alors que les féminicides sont en hausse, la ministre déléguée en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Aurore Bergé, annonce qu'un projet de loi-cadre sur ce sujet est « prêt ». Dans un entretien à l'Agence France presse (AFP), elle dit souhaiter que ce texte – réclamé de longue date par les associations féministes – puisse être inscrit à l'ordre du jour parlementaire « dès que cela sera possible ». En parallèle, une proposition de loi contre les violences sexistes et sexuelles a été déposée par Céline Thiébault-Martinez à l'Assemblée nationale.

- **Les attributions d'Aurore Bergé, ministre déléguée à l'Égalité femmes-hommes et à la Lutte contre les discriminations** dépêche AEF n° 741484, 24/11/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Après la publication fin octobre des décrets d'attribution des ministres de plein exercice, ont été publiés au Journal officiel, le 23 novembre 2025, les décrets relatifs aux attributions des ministres délégués, dont le [décret n° 2025-1110](#) du 21 novembre 2025 relatif aux attributions d'Aurore Bergé, la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Elle est notamment chargée, en concertation avec le ministre de l'Économie, le ministre du Travail et des Solidarités et la ministre de l'Action et des Comptes publics, de "la coordination des mesures relatives à l'égalité professionnelle et des rémunérations entre les femmes et les hommes dans le secteur privé et le secteur public et à la mixité des métiers ainsi qu'à la lutte contre les discriminations en milieu professionnel".

- **Inscription du non-consentement dans la définition pénale du viol**, 07/11/2025, site Vie publique
La loi intègre le non-consentement de la victime dans la définition du viol et des autres agressions sexuelles. Elle précise que le consentement doit être libre et éclairé, spécifique, préalable et révoquant. Il s'agit de "passer de la culture du viol à la culture du consentement" [consulter le dossier législatif](#).

- **Index de l'égalité professionnelle : le détail des notes obtenues par les ministères en 2024**, dépêche AEF n° 739258, 18/11/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Comme chaque année depuis 2023, les ministères ont l'obligation légale de publier leurs index de l'égalité professionnelle le 30 septembre au plus tard. Cet index, créé par la loi du 19 juillet 2023, doit permettre de mesurer les progrès des ministères en termes d'égalité professionnelle et de renforcement de l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans la fonction publique. Tous les ministères ont publié leurs résultats hormis le MESR et le MEN dont les index sont en cours de production. Tous ont obtenu une note supérieure à 75 points sur 100, le minimum attendu. En moyenne, les résultats de 2024 sont les pires obtenus par les ministères depuis l'instauration de l'index, avec six des dix index publiés à ce jour obtenant une note inférieure à celle de l'année 2023.

Précarité sociale

- **Les pauvres sont maltraités par ceux qui doivent les aider** Alternatives Economiques 27/11/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Difficultés d'accès, contrôles répétés, radiations...la maltraitance institutionnelle dont font l'objet les personnes défavorisées s'est amplifiée notamment sous l'effet de la dématérialisation des services publics. « Du fait de la dégradation des services publics, rappelle Marie-Aleth Grard, présidente d'ATD Quart Monde, nous sommes tous touchés par la maltraitance administrative. Mais l'impact est beaucoup plus important pour les personnes défavorisées qui dépendent fortement des institutions publiques pour vivre ». Ne plus avoir accès au RSA parce qu'on a oublié de transmettre un document est plus grave que de devoir attendre pour renouveler sa carte d'identité. Les organisations qui en sont responsables peuvent être des associations, par exemple les centres d'accueil. Mais il s'agit surtout d'organismes publics et d'administrations comme France Travail ou la Caisse d'allocations familiales (CAF).

- **L'Insee au défi du recensement des populations fragiles**, La Croix 25/11/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Recenser un public vulnérable pose des problèmes méthodologiques, mais reste indispensable pour calibrer les politiques publiques. Un enjeu de taille pour l'Insee, qui lance ce 27 novembre un recensement exhaustif de la population de Mayotte, quelques mois après avoir mené une enquête nationale auprès des personnes sans abri.

- **En 10 ans, un peu moins d'enfants en situation de privation matérielle** INSEE Focus n°366, 13/11/2025
En 2024, en France métropolitaine, un enfant sur trois âgé de 1 à 15 ans subit au moins une privation parmi une liste de 15 éléments de la vie courante reconnus nécessaires. À titre d'exemple, plus d'un enfant sur dix vit dans un ménage n'ayant pas les moyens financiers de chauffer suffisamment son logement. De même, plus d'un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières. 8,5 % des enfants cumulent au moins trois privations et se trouvent ainsi en situation de « privation matérielle spécifique aux enfants ». En dix ans, cette part a légèrement diminué : en 2014, 9,0 % des enfants étaient concernés. Le niveau de privation des enfants est nettement plus élevé dans les familles monoparentales, ainsi que dans les familles nombreuses.
- **État de la pauvreté en France 2025**, Le Secours Catholique 07/11/2025
Le Secours Catholique a publié ce jeudi 20 novembre son rapport statistique annuel État de la pauvreté en France « 30 ans de regard sur les pauvretés ». À cette occasion, le Secours Catholique revient sur 30 ans d'observation de situations de pauvretés en France. Parmi ces évolutions l'association alerte notamment sur un accroissement de la part des femmes et des familles ainsi que des personnes en situation de longue maladie ou de handicap parmi les personnes accueillies par l'association. Cette édition 2025 ouvre ses colonnes à l'historienne Axelle Brodiez-Dolino qui revient sur l'évolution de la perception de la pauvreté et des pauvres dans la société.

Etat de santé

- **Discriminations LGBTQI+ : le lent réveil du secteur médical** têtü.connect 27/10/2025
Les professionnel·les de santé ont encore des progrès à faire dans la prise en charge des personnes LGBTQI+. Si l'accès au soin demeure difficile, teinté de discriminations, de nouvelles pratiques émergent.

Handicap

- **Preuve déloyale : l'enregistrement clandestin n'est recevable qu'en l'absence d'autres moyens de preuve** Village de la Justice 01/12/2025
Dans un arrêt du 5 novembre 2025 ([Cass. soc. 5-11-2025 n° 24-16.208 D](#)), la chambre sociale de la Cour de cassation confirme qu'un enregistrement clandestin réalisé par un salarié ne peut être admis en justice que s'il est indispensable à l'exercice de son droit à la preuve. Elle écarte ainsi la retranscription d'une conversation téléphonique de l'employeur enregistrée à son insu, dès lors que le salarié disposait d'autres éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination.
- **Handicap : les fauteuils roulants remboursés à 100% par la Sécu** dépêche AFP 01/12/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
L'Assurance-Maladie prend en charge à partir du lundi 1^{er} décembre 2025 le remboursement à 100% des fauteuils roulants pour les personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie, une promesse du président Macron qui veut mettre fin à "des vies empêchées".
- **Entre deux et trois personnes handicapées sur cinq ont un emploi en 2022, selon l'approche du handicap retenue**, DREES et DARES - Études et résultats n° 1354, 18/11/2025
La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) publient une étude sur la situation du marché du travail des personnes handicapées à partir de l'enquête Autonomie. La situation sur le marché du travail varie fortement selon l'approche retenue pour définir le handicap.

- **L'expérimentation de la promotion des fonctionnaires handicapés par voie de détachement attend d'être fixée sur son sort** AEF dépêche n° 740967 19/11/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
139 agents publics bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ont accédé "à un corps ou cadre d'emplois de niveau ou de catégorie supérieure par voie de détachement" entre 2021 et 2023 dans les ministères (hors Éducation nationale et l'Enseignement supérieur). C'est ce qu'indique le rapport sur la diversité dans la fonction publique, présenté aux organisations syndicales le 7 novembre 2025. Le projet de rapport suggère de pérenniser ce dispositif expérimental, encore "mal appréhendé", ou de prolonger son expérimentation, qui prend fin le 31 décembre 2026.
- **Le handicap, "véritable frein à l'embauche", selon un testing réalisé par APF France Handicap et l'université Lyon-I** dépêche AEF n° 741057, 17/11/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
APF France handicap et l'université Lyon-I Claude Bernard publient le 17 novembre 2025 [une étude dédiée au handicap et à l'embauche en France](#). Un travail réalisé par le moyen d'un "testing CV objectivant les processus discriminatoires dans la phase de recrutement". Mené par les deux enseignantes chercheuses Marion Goussé (Crest-Ensa) et Naomie Mahmoudi (université Claude Bernard Lyon-I), le testing montre que "le handicap moteur ou le cumul de handicaps (moteur et auditif) sont des facteurs majeurs de discrimination à l'embauche".
- **Emploi et handicap : la discrimination à l'embauche objectivée par une étude inédite**, ASH 14/11/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2025, APF France handicap et l'université Claude Bernard Lyon 1 ont mené ensemble une vaste opération de testing de candidatures. Le bilan est accablant. Il révèle, chiffres à l'appui, que le handicap, surtout moteur ou cumulé, constitue un frein majeur à l'embauche, malgré un arsenal juridique censé protéger les candidats.

Identité de genre

Nouvelle stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ+ pour la période 2026-2030 commission.europa.eu

À l'automne 2025, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ pour la période 2026-2030. Ce nouveau texte s'appuie sur la stratégie quinquennale précédente, qui a contribué à une plus grande acceptation sociale des personnes LGBTIQ+ sur le lieu de travail. Néanmoins, les personnes LGBTIQ+ restent confrontées à des niveaux inacceptables de haine, de violence et de discrimination. Cette nouvelle stratégie propose des mesures offrant aux personnes LGBTIQ+ à la fois une protection adéquate et des moyens d'agir, et associant l'ensemble de la société à la promotion de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+. Elle vise à éliminer la haine à l'égard des personnes LGBTIQ+ en ligne et dans la vie réelle, et à interdire les pratiques de « conversion » consistant à contraindre une personne à changer d'orientation sexuelle.

Age

- **Quelles formations pour les seniors ?** Ouest France 02/12/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Sécuriser son parcours professionnel, s'adapter à de nouvelles missions ou élaborer un projet de reconversion professionnelle... Après 50 ans, la formation est un enjeu majeur.

- **[Dossier juridique] Emploi des seniors : les nouveaux outils pour le secteur médico-social**, Média social 27/11/2025

La loi du 24 octobre 2025 « portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social » (loi « seniors ») apporte des réponses aux défis rencontrés par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), comme les difficultés de recrutement, le turn-over important, le nombre élevé d'accidents du travail, l'usure professionnelle...

Vous pouvez adresser vos demandes de communication d'articles ou de prêts d'ouvrages ou revues :

- Si vous êtes sur le site Duquesne, directement au CRDM : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr

Horaires d'ouverture du CRDM : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h

- Si vous êtes sur un autre site d'administration centrale ou en région, à vos centres de documentation de proximité :
 - [Liste des centres de documentation en administration centrale et en régions](#)

Pour vous abonner à la veille :

- Contactez-nous : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr



Secrétariat général
Direction des ressources humaines



Secrétariat général
Direction des finances,
des achats et des services